

1 avenue de la Gare
BP 27 – 44 130 BLAIN
02 40 79 09 92
accueil@cc-regionblain.fr

COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire
 - o Mise en place d'un SCOT coïncidant au minimum au périmètre de l'EPCI
 - o Etude et réalisation de ZAC et/ou lotissements communautaires à vocation économique et d'habitat.
- Accueil des gens du voyage
 - o Aménagement entretien gestion aires d'accueil des gens du voyage : Etude de faisabilité, création, entretien et gestion des aires d'accueil intercommunales pour nomades et gens du voyage (équipement, sanitaires et assainissement).

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie
 - o Poursuite et mise en œuvre d'OPAH et ORAH, PST, etc...
 - o Adaptation du Programme Local de l'Habitat (PLH) aux besoins et aux perspectives de développement de chaque commune en proposant une répartition des crédits d'Etat réservés au logement.
 - o Etude de faisabilité visant à créer et à gérer des sites d'accueil intercommunaux pour nomades et gens du voyage puis réalisation, entretien et gestion de ces sites (équipement, sanitaires et assainissement).

OBSERVATIONS

Pays de Blain Communauté appartient au SCOT de la Métropole Nantes/Saint-Nazaire.

Un PLUi est en cours d'élaboration. Son approbation est prévue pour le 1^{er} trimestre 2026.

Une étude pré-opérationnelle pour une OPAH (RU) a été réalisée en 2022, dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire.

Elle va se traduire de manière opérationnelle à travers la mise en œuvre du Pacte Territorial et l'activation du volet « accompagnement » en 2025.